

R A P P O R TCONFIDENTIELLA PROTECTION DES INTERETS IRANIENS EN IRAK

Rapport présenté par M. André E. Stauffer,
Chef du Service des Intérêts Iraniens à Bagdad.

Période du 26.9.1972 au 24.1.1973

Arrivé à Bagdad le 26.9. à 23h.00 en provenance de Berne, j'ai rencontré pour la première fois mon prédécesseur, M. Luciano Musy, et c'est entre 23h.30 et 02h.00 que ce dernier m'a remis le Service dont il avait la charge, soit avant son départ le 27.9. Les constatations d'ordre administratif qui ont été faites les premiers jours ont fait l'objet de rapports spéciaux et je n'y reviendrai pas.

BATIMENTS

L'ancienne Ambassade Impériale de l'Iran est constituée d'un corps de bâtiments comprenant la résidence, les bureaux, une grande piscine avec pavillon, une loge, deux maisons d'habitation et un garage pour deux voitures. L'ensemble des bâtiments à bonne allure et est encore en bon état, quelques réparations, remise à neuf, etc. mis à part.

La résidence occupe la plus grande partie du terrain, seule la partie avant est occupée par le Chef du Service. Dans cette aile, au rez-de-chaussée et au premier étage se trouvent plusieurs chambres à coucher, salles de bains, halles d'entrée, salle à manger, salons, cuisine et dépendances, chambres pour domestiques et caves. Le cuisinier occupe une de ces chambres.

- 2 -

Toutes les autres pièces de la partie principale du bâtiment sont inoccupées, soit le hall principal d'entrée, deux salles à manger (l'une pour 100 personnes) et l'immense salon de réception, dont toutes les fenêtres donnent sur le jardin, la piscine en formant le prolongement. Dans cette partie de l'édifice, à l'entrée principale, les vestiaires, lavabos et salles de service ont été occupés, dès la rupture des relations diplomatiques, par un employé local : M. Khanloo et sa famille. Par la présence de cette famille, cette partie du bâtiment se trouve ainsi gardée car elle est assez isolée et éloignée par rapport au corps de garde.

La chancellerie est un bâtiment composé au rez-de-chaussée de 15 pièces, au premier étage de 10, formant l'ensemble des bureaux, cuisines, salle de repos et central téléphonique. Sur les portes de trois chambres au premier étage, les scellés ont été posés. L'entrée principale donne directement sur la rue. Le central téléphonique est occupé jour et nuit par un employé local, qui en même temps garde les bureaux.

Entre la partie de la résidence occupée par le Chef du Service et la rue, il y a une loge. Elle sert de corps de garde au soldat de faction. Deux maisons d'habitation, l'une habite la famille de M. Asporain, employé local, et l'autre la famille de M. Nikroo, chauffeur.

PERSONNEL

M. Akbar Shakerin, Conseiller Culturel, et son assistant, M. Mehdi Partovi Amoli, tous deux ayant un statut diplomatique, font partie du personnel, mais peuvent être considéré comme un groupe à part. Le Département culturel occupe un bâtiment éloigné de l'Ambassade et travaille d'une manière tout à fait indépendante. Il a son propre personnel, qu'il paie directement, de même qu'il paie les instituteurs des écoles iraniennes en Irak,

- 3 -

le loyer des écoles, etc. Il a sa propre comptabilité. Le courrier de ce département est joint au courrier iranien de l'Ambassade et transmis à Berne par notre valise.

Dans mon Service, il y a quatre diplomates - dont M. Mohammed Khakpoor, 2ème secrétaire, et M. Mohammed Ali Tijani, 2ème secrétaire -, trois employés payés directement par Téhéran et 5 employés locaux. Il faut ajouter 17 employés locaux des services, soit chauffeurs, téléphoniste, messagers, cuisinier, valets et jardiniers. Ces 22 employés locaux sont payés en monnaie locale par mon Service.

Du personnel iranien, M. Shakerin parle très bien anglais et convenablement français. De mes collaborateurs directs, seul M. Tijani s'exprime bien en anglais. M. Khakpoor a plus de peine, quant au reste du personnel, pratiquement peu ou aucune connaissance de l'anglais. Cela ne rend pas toujours la tâche facile et s'exprimer par gestes aboutit quelquefois à des situations imprévisibles. Chez chacun, sans exception, j'ai toujours rencontré beaucoup de bonne volonté et un esprit de collaboration.

De mes deux principaux collaborateurs iraniens, M. Tijani est un homme tranquille et pondéré. M. Khakpoor est plus spontané, manque souvent de jugement et de retenue. Je me plais cependant à souligner que tout deux ont toujours été prêts à faciliter ma tâche ici et m'ont accordé une entière collaboration. Néanmoins, le Chef du Service doit constamment avoir l'oeil ouvert et suivre la marche de toutes les affaires s'il ne veut pas risquer d'en perdre le contrôle. Nos méthodes de travail ne sont pas toujours comprises et, sans relâche, il faut en contrôler l'exécution.

TRAVAIL

Affaires consulaires - Le plus grand volume de travail exécuté revient à la section consulaire : vérifications d'identité, recherches, passeports et surtout visas. En décembre, 845 visas ont été délivrés. A la mi-janvier, nous sommes déjà à 500. Cette section est indépendante. Seul l'établissement des notes adressées au MAE m'incombe, notes de recherches, de prolongation de permis de séjour et de visa de sortie pour mon personnel et l'ensemble du corps enseignant iranien, interventions dans des affaires consulaires, etc..

Incidents de frontière - Par périodes intermittentes, je reçois d'une part ou de l'autre un certain nombre de notes ayant trait à des incidents de frontière. Une partie accuse l'autre d'avoir pénétré, tiré, volé, détourné sur son territoire. Quelques-uns de ces incidents remontent avant la rupture des relations diplomatiques. Immanquablement, la partie accusée dénie le bien-fondé du délit. La partie lésée confirme son accusation, l'autre dénie à nouveau et on en arrive à des rereconfirmations et des reredénégations, du ping-pong. Je pense que la seule solution qui mettra fin à ces incidents, incontrôlables pour la plupart, sera l'oubli. Les incidents de frontière sur le Shatt al-Arab n'échappent pas à ce genre d'échange de notes. Cependant, là, les problèmes me semblent beaucoup plus sensibles et surtout susceptibles d'engendrer de sérieuses difficultés.

Au moment de la rédaction de ce rapport se présente l'affaire de l'hélicoptère militaire iranien ayant atterri en Irak. Y a-t-il en l'occurrence violation de l'espace aérien ou accident technique, l'appareil et l'équipage seront-ils rendus et, en dernière heure, l'équipage iranien a-t-il demandé, oui ou non, le droit d'asile à l'Irak. Une intervention est en cours au MAE.

- 5 -

Arrestations - Le personnel de mon service n'a pas échappé aux arrestations. M. Shakerin a été retenu neuf heures à la frontière. Un employé local et un chauffeur ont été arrêtés par la Sécurité, le premier plusieurs jours, le second dix heures. Tous ont subi de longs interrogatoires avant d'être relâchés. Ces arrestations ont donné lieu à une intervention de ma part auprès de la Directrice de la Section des missions diplomatiques du MAE. Dès lors, je n'ai plus relevé d'autres incidents de ce genre.

D'autres échanges de notes et interventions ont eu lieu au sujet des arrestations effectuées par la Sécurité de ressortissants iraniens, des refus de prolongation de permis de séjour et des menaces d'expulsion d'étudiants. A ma connaissance, actuellement il n'y a plus d'arrestations arbitraires et les étudiants ont été autorisés à poursuivre leurs études et terminer l'année académique.

Les affaires de demandes de visa en faveur du personnel nouveau du Service diplomatique ou administratif ou les demandes de libération de voitures du personnel sont toujours laborieuses. De part et d'autre, la Convention diplomatique de Vienne ne semble pas déterminante, on traite plutôt sur une base du donnant donnant, d'où d'innombrables notes, télégrammes et interventions.

Transmission - Par ma lettre du 8 octobre, j'avais relevé que les projets de notes du MAE à Téhéran, projets que le Département reçoit par l'intermédiaire de l'Ambassade de l'Iran à Berne et qui me sont transmis ensuite pour rédaction, une copie de ces projets est également envoyée directement ici par courrier iranien. Il s'ensuit que mes collègues iraniens sont au courant une semaine avant moi de ces communications.

- 6 -

J'ai également souvent constaté qu'arrivent ici par le courrier iranien du MAE à Téhéran des autorisations de paiement relatives à des suppléments de salaires, réparations, achats, etc., des dépenses qui ne peuvent être faites sans autorisation du Département. Je suis obligé de transmettre la communication de Téhéran à la Centrale pour confirmation et la Centrale ne peut, me semble-t-il, faire autrement que d'entériner une décision de paiement prise par nos mandants mêmes. En vue d'alléger le travail de part et d'autre, et dans des conditions qu'il y aurait lieu de bien déterminer, je me demande si le comptable ne pourrait pas être autorisé à donner suite à ces paiements, sans solliciter l'agrément du Département, et joindre à la facture ainsi payée l'ordre de paiement de Téhéran, accompagné d'une traduction. Il y a peut-être là une économie de temps à réaliser et un allègement dans la conduite de ce service.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Quelques remarques sur mes contacts avec le MAE à l'intention de mon successeur. Les affaires de demandes de visa pour diplomates ou personnel administratif, importations, arrestations du personnel de mon Service, sont des cas traités par Mlle Salima Bakr, Directrice de la Section des Missions diplomatiques. Mlle Bakr, que l'on dit cousine du Président, éminence grise du Ministère, a certainement beaucoup d'influence et son mot à dire dans la conduite des affaires de ce pays, quoique son titre de Directrice ne soit pas révélateur. C'est une personne très intelligente, assez dure, avec laquelle il faut jouer serré.

M. Salman, Directeur général du Département consulaire, est un fonctionnaire de l'ancien régime, on le dit non-membre du parti et, de là, ne jouit pas d'une position très forte au Ministère. Inutile de l'approcher, j'en ai fait l'expérience, pour des affaires touchant la Sécurité, il n'entreprendra aucune démarche.

- 7 -

Par contre, c'est avec son adjoint, M. Salah Al-Tayeb, que j'ai traité toutes les affaires d'arrestations de ressortissants iraniens, menaces d'expulsion des étudiants et je crois que c'est grâce à son intervention que ces arrestations et expulsions ont cessés, pour le moment du moins. M. Tayeb a souvent pris le téléphone en ma présence pour intervenir directement auprès des responsables, ce qui dénote en lui une certaine autorité.

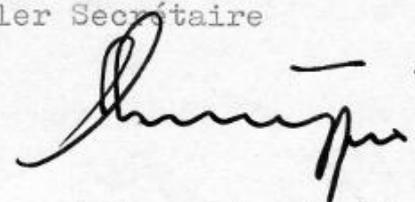
Enfin, M. Nazar Adeeb, Conseiller, Section politique, et M. Qais Al-Mukhtar, que je viens de rencontrer pour la première fois dans l'affaire de l'hélicoptère. Le peu de contact que j'ai eu avec ces personnes ne me permet pas d'émettre une opinion.

CONDUITE DU SERVICE

Tout en ayant conscience des difficultés d'effectif et des problèmes que notre Service du personnel doit quotidiennement résoudre, je ne voudrais pas clore ce rapport sans mentionner la question des changements successifs intervenus à la tête de ce Service. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le mentionner dans ma lettre du 15 octobre 1972, le MAE semble difficilement comprendre les nombreuses mutations à la Direction du Service des Intérêts Iraniens et a plutôt tendance à les considérer, en dépit de toutes nos explications, comme un manque d'égard de notre part envers l'Irak.

Enfin, le problème du rang : à mon avis, pour donner au Chef du Service un certain prestige indispensable à l'égard de ses collègues iraniens et surtout pour lui faciliter ses interventions au MAE, le rang, qu'il soit acquis ou prêté pour la circonstance, ne devrait pas être inférieur à celui d'un 1er Secrétaire d'Ambassade.

Baghdad, le 17 janvier 1973/STE/kl



Copie remise au DPF, Service du personnel pour information (p.7)
à l'Ambassade de Suisse, Bagdad